

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 31 Subvention et convention avec l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) (9^e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Union des Etudiants Juifs de France » (UEJF), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 31.000 euros est accordée à l'association « Union des Etudiants Juifs de France » (UEJF) (ASTRE D06437 SIMPA 49461 / 2013_07984), dont le siège social est au 23 rue des Martyrs 75009 Paris ;

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention sur projets dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.